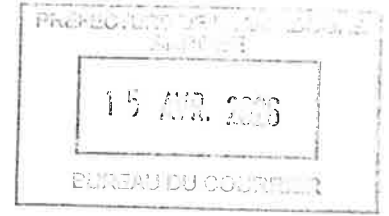


ARRÊTÉS



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord Noir
58, Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU**

ARRETE DU PRESIDENT n° 2026-07 portant délégation de fonction à Madame Francine BOURRA Première Vice-Présidente

Le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire du 09 avril 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir du 9 avril 2026,

Vu le procès-verbal portant élection des vice-présidents de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir du 9 avril 2026,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de fonction et de signature à Madame Francine BOURRA, Première Vice-Présidente,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

A compter du 10 avril 2026, délégation de fonction est accordée à **Madame Francine BOURRA, Première Vice-Présidente** déléguée à

Dynamiques économiques et attractivité productive
pour les questions relatives à
à l'économie, l'attractivité, la création et valorisation du foncier économique,
l'accompagnement des entreprises,



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

ARRÊTÉS

ARTICLE 2 :

Dans ce cadre et dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, délégation lui est accordée pour signer les documents suivants :

Accusé de réception des demandes de financement des entreprises dans le cadre du fonds d'aide économique

Courrier de notification de l'octroi du financement des entreprises dans le cadre du fonds d'aide économique

Convocation à la commission thématique dont il a la charge et signature des PV des commissions

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés, notifié au délégataire et dont une ampliation sera, par ailleurs, transmise à :

- La sous-préfecture de Sarlat-la-Canéda,
- La trésorerie de Sarlat-la-Canéda.

Fait à Terrasson-Lavilledieu le 10 avril 2026

Le Président
Terrassonnais

Communauté de Communes
Dominique DURAND
58 Avenue Dan Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, y compris depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Transmis au représentant de l'Etat le :

15 AVR. 2026

Arrêté certifié mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes le :

15 AVR. 2026

Notifié à l'intéressé le :

15 AVR. 2026

